

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt(deux, le cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur LEMOINE Maxence, Maire, en session ordinaire.

**Présents** : LEMOINE Maxence, DORMOY Denis, JEANNIN Violaine, LEICHNER Cécile, JOURDE Jean-Marie, LAMONTRE Jean-François, CAUDRON Stéphanie, DORMOY Sophie, RAMAGET Gilles, RECZKOWICZ Manon, BRULE-CAMUS Céline

**Excusé(s) ayant donné procuration** :

- Mme CORNEVIN Rachel à Mme DORMOY Sophie
- Mme HURAUX Carine à M. LEMOINE
- M. DAMPEYROUX Michel à Mme BRULE-CAMUS Céline
- M. LANGE Jean-Michel à M. LAMONTRE Jean-François
- M. FLAMERION Jean-Michel à M. LAMONTRE Jean-François
- Mme LAFFOND Virginie à M. JOURDE Jean-Marie
- M. ANSART Alexandre à M. DORMOY Denis

**Absent** : LAFFERT Jean-Michel

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme JEANNIN Violaine

1) Approbation du PV du Conseil Municipal du 19 mai 2022

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

En préambule, Monsieur Denis DORMOY, premier adjoint, présente via un powerpoint le Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels et les démarches à accomplir pour son élaboration.

Monsieur le Maire enchaîne en détaillant la rencontre avec les services techniques pour la remise de leurs tenues professionnelles. Chacun des agents a pu s'entretenir individuellement pendant une demi-heure environ avec le Maire et le Premier adjoint. Aucune difficulté n'a été remontée durant ces entretiens, mis à part quelques problèmes relationnels entre les agents. La totalité des agents est volontaire pour la formation professionnelle.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des entretiens de recrutement menés et termine en informant le Conseil que les agents de la Commune ont reçu en récompense de leur travail pour l'ouverture de la piscine, un pass d'accès illimité à la piscine pour toute la saison.

## 2) Délibération 34-07-22 RH : Tableaux des effectifs

Pas de remarques particulières sur la suppression du poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE (17 voix POUR)

## 3) FINANCES

Monsieur DORMOY projette deux powerpoint qui a été mis à la disposition des élus en version numérique au préalable.

Il détaille les modalités de changement de comptabilité vers la nomenclature « M57 » et insiste sur l'avantage qu'il y a à participer à 'expérimentaiton afin que l'on ait le temps de s'y adapter et que l'agent comptable prochainement recruté travaille d'ores et déjà avec la nomenclature qui sera utilisée à l'avenir. Le passage à la « M57 » est adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

Puis, Monsieur DORMOY présente le CFU, dont l'objectif est qu'il y ait un compte unique et commun à l'Ordonnateur (la Commune) et le Comptable (la Trésorerie).

La proposition d'utiliser ce CFU est adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

## 4) Subvention aux associations

Les propositions de la Commission sont présentées au Conseil, elles sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur DORMOY n'a pas participé aux votes concernant l'association Hameçon Bolognais et Free Arrow.

Monsieur LEMOINE n'a pas participé au vote concernant l'association Hameçon Bolognais.

Madame CAUDRON n'a pas participé au vote concernant le Tennis Club de Bologne.

Mme BRULE-CMAUS n'a pas participé au vote concernant le Comité d'animation des Ecoles de Bologne.

Mme RECZKOWICZ n'a pas participé au vote concernant l'Amicale des Pompiers.

Les subventions pour les associations Free Arrow et Tennis Club de Bologne sont réservées dans l'attente de la fourniture d'un dossier complet et conforme.

Monsieur le Maire indique qu'il a participé à l'AG du FCB et au repas des adhérents du FCB, tout s'y est bien déroulé.

## 5) City Stade

Mme JEANNIN explique au Conseil les démarches effectuées pour choisir le meilleur prestataire pour cet équipement ainsi que les principales caractéristiques de cet équipement et son prix.

Monsieur DORMOY apporte également quelques précisions.

La délibération fixant le choix du prestataire, le prix et autorisant le Maire à rechercher les subventions et signer tous documents en rapport avec cet équipement est adoptée à l'unanimité (17 voix POUR)

#### 6) Règlement intérieur

IL est proposé une modification du règlement intérieur du Conseil Municipal afin que chaque élu participe au minimum à 3 commissions et au maximum à 6.

La proposition est acceptée à la majorité (16 voix POUR, 1 voix CONTRE M. RAMAGET Gilles)

#### 7) Informations diverses

- Les licences IV appartenant à la Commune sont toujours valides et il existe des possibilités pour les activer périodiquement.
- Acquisition du terrain HAMARIS à Roôcourt-la-Côte pour y implanter une aire de jeux : Hamaris est favorable à une vente à l'euro symbolique.
- Demande d'acquisition de la maison VELLA : avant toute décision, cette maison va être estimée par un professionnel de l'immobilier.
- RD44 : réfection provisoire avec du bicouche, le temps de peaufiner le projet de requalification du centre-ville ( le Bureau d'études du conseil départemental a été mandaté).
- Assainissement : travaux prévus, en collaboration avec l'Agglomération de Chaumont.
- Rue Louis Geoffroy : une solution doit être apportée aux problèmes récurrents de stationnement et au revêtement.
- Stabilisé à proximité du stade de foot : une solution est proposée pour remédier au stationnement PL.
- Salle PHM : la décennale a été activée et une nouvelle association est intéressée pour utiliser les locaux.
- Organisation du 14 juillet.
- Point sur la piscine.
- Site internet.
- Marault : menus travaux à effectuer à la mairie.
- Tonte nécessaire à l'école maternelle.
- Renoncations au droit de préemption (18 DIA sur la période).

Levée séance 20H 30

A Bologne,  
Le 12 juillet 2022,  
JEANNIN Violaine,



